

FICHE D'AIDE - EXAMEN DES DEMANDES ENVOLEO

(Règlement d'intervention en application à partir de la rentrée 2025-2026)



Pièces justificatives

Pour tous

- ☐ Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour toute la période aidée
- ☐ Certificat de scolarité pour l'année de la mobilité
- ☐ RIB (zone SEPA) au nom de l'étudiant

Pour les étudiants en stage

- ☐ Convention de stage dûment complétée, signée (et tamponnée) par l'étudiant, l'établissement d'origine et la structure d'accueil

Pour les boursiers (échelons 4 à 7)

- ☐ Notification définitive de bourse pour l'année de la mobilité

Pour les étudiants en situation de handicap

- ☐ Notification MDPH (ou MDA pour le Maine et Loire)

Rappel des critères d'éligibilité

Pour tous

- ☐ L'étudiant a moins de 28 ans au moment du départ.
- ☐ Il est de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE.
- ☐ Il suit son cursus dans un établissement des Pays de la Loire.
- ☐ Il est en formation initiale et sous statut scolaire l'année de sa mobilité.
- ☐ Sa mobilité d'études ou de stage dure au moins 5 semaines (BTS, BUT, formations « sanitaire et social » uniquement) ou 10 semaines (autres étudiants).
- ☐ Il ne perçoit pas de soutien financier Erasmus +, ni l'AMI du CROUS (ou du Ministère de tutelle de l'établissement).
- ☐ Sa mobilité est réalisée dans une seule et même structure, en adéquation avec le diplôme préparé et hors UE et pays tiers associés au programme Erasmus +.

Pour les étudiants boursiers (échelons 4 à 7) :

- ☐ L'étudiant ne perçoit pas l'AMI.

*Pour nous signaler une difficulté ou pour toute remarque,
le pôle mobilité de la Région des Pays de la Loire est à votre disposition !
mobilite.jeunes@paysdelaloire.fr - 0800 444 500*